

Avant-propos

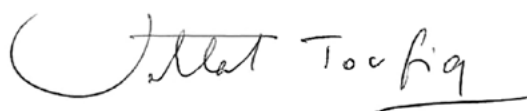
Les marchés illicites de la drogue traversent une période de profonds changements. Les drogues synthétiques, notamment les amphétamines, les cathinones, les opioïdes, les cannabinoïdes de synthèse et d'autres nouvelles substances psychoactives, se répandent à travers le monde et transforment les marchés illicites. Les avancées technologiques s'étendent aux drogues d'origine végétale, ce qui se traduit notamment par des rendements accrus dans la fabrication illicite de cocaïne, aussi bien sur les sites de production d'origine en Amérique du Sud que dans les laboratoires clandestins d'Europe occidentale. Les laboratoires illicites qui fabriquent ou produisent ces drogues sont de plus en plus sophistiqués et fonctionnent souvent à une échelle industrielle, ce qui suppose d'avoir à disposition des produits chimiques et des équipements spécialisés, notamment des réacteurs sous pression et de la verrerie fabriquée sur mesure. En outre, les drogues illicites étant de plus en plus souvent commercialisées sous forme de comprimés et de pilules, on observe un besoin croissant de produits de coupe et d'excipients, ainsi que de poisons, de matrices et de machines à comprimés ou de géluleuses. Étant donné que bon nombre des produits chimiques, équipements et éléments matériels nécessaires à la fabrication illicite ont aussi des usages légaux, ces articles sont proposés et commercialisés dans le monde entier sur le Web visible et seule une petite partie est détournée pour la fabrication illicite de drogues, de sorte qu'il est difficile de mettre en place et d'appliquer des mesures de contrôle.

Les informations recueillies dans le Système PICS, la plateforme de l'OICS consacrée à la mise en commun d'informations et de renseignements, illustrent bien les dynamiques actuelles : parmi les 147 produits chimiques différents ayant été répertoriés dans le cadre des plus de 500 incidents signalés par l'intermédiaire du Système PICS au cours de la période considérée, moins de 15 % étaient des substances placées sous contrôle international. Face aux défis que pose l'évolution de la fabrication et de la production illicites de drogues, il faut donc prendre des mesures novatrices et dynamiques pour appuyer et renforcer les objectifs du système international de contrôle établi par la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988.

Au cours de l'année 2024, l'OICS s'est efforcé de prendre des mesures pour relever ces défis. Les efforts déployés ont notamment porté sur l'élaboration et la mise à disposition d'un certain nombre d'outils visant à aider les gouvernements à lutter contre le détournement de produits chimiques qui ne sont pas placés sous contrôle, y compris des précurseurs sur mesure, avec notamment une liste des produits chimiques susceptibles de remplacer ceux inscrits aux tableaux de la Convention de 1988, des listes des précurseurs de nouvelles substances psychoactives et des produits de coupe, adjuvants et excipients fréquemment détectés, ou encore des informations sur les mesures de contrôle appliquées par les gouvernements aux produits chimiques qui ne figurent pas aux Tableaux I et II de la Convention de 1988 mais qui peuvent servir à la fabrication illicite de drogues. On a également continué de promouvoir l'utilisation du Système PEN Online Light pour l'échange spontané d'informations sur les envois de produits chimiques non placés sous contrôle international mais connus pour servir à la fabrication illicite de drogues. Actuellement, 66 gouvernements de pays importateurs reçoivent régulièrement des notifications les informant de l'envoi de tels produits chimiques sur leur territoire. Des mesures ont aussi été prises pour concevoir une approche intégrée tenant compte de tous les aspects de la fabrication illicite de drogues, depuis les précurseurs chimiques jusqu'aux équipements spécialisés et autres éléments matériels, y compris les excipients, et pour développer les relations avec les partenaires extérieurs concernés, notamment l'Union internationale des magistrats, afin de créer un environnement qui permette de faire face aux dynamiques actuelles des marchés illicites de la drogue.

La coopération avec l'industrie chimique et les industries connexes et la surveillance des marchés virtuels sur lesquels s'échangent les produits chimiques et les équipements spécialisés sont des composantes indispensables de cette approche. En 2024, l'OICS a poursuivi son initiative visant à renforcer les partenariats public-privé en dressant un état des lieux du secteur industriel national dans différents pays, afin de faciliter le recensement des entreprises qui fabriquent ou consomment des produits chimiques pouvant aussi servir à la fabrication illicite de drogues, ou dont les activités ont trait d'une manière quelconque à ce type de produits. Enfin, des efforts ont aussi été engagés pour surveiller les marchés virtuels en vue de repérer les publications suspectes concernant des précurseurs chimiques. Ces activités viennent compléter le portefeuille déjà solide des services offerts par l'OICS aux États Membres, qui inclut les plateformes électroniques PEN Online, Pen Online Light et PICS, ainsi que la liste de surveillance internationale spéciale limitée de substances non inscrites aux Tableaux, qui est constamment mise à jour.

Je tiens à remercier les gouvernements de l'appui qu'ils ont apporté aux activités menées par l'OICS tout au long de l'année 2024, et je me réjouis à l'idée de renforcer encore cette coopération à l'avenir.



Le Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants
Jallal Toufik